

Cote de l'argent

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 103

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de lai Fin di Té ; c'a enne tote boenne dgen. Main vos dgens sont-é contents ? — Ran trop. — Et comment velai vos faire ? — Péssay outre. » Aivò dinche in luron déciday, ai n'y aivait pe ai réclamay. Ai les fayé fiaincié, les publiay, les mairiay, en in mot *pessay outre*.

Cte petéte hichetoire m'en raipeule enne âtre, casiment de lai mème souetche, que prouve que les hannes dains ci temps li, mème les tiuries à môtîé, n'aivent pe fâte de taint d'echlications, po que les dgens seutchint co qu'ai velint dire. Un des moines de Teusselain (Lucelle) qu'adminichtray lai paroisse de Tchairmoille fésé in duemoëne enne publication de bans comme cosi : « Ai y é promesse de mariaidge entre ci gros Teunné de Tchâ, ai peu ste grosse dondaine de Montbreux. I ne sai pe s'ai y é des empêchements, po moi i n'y en botai pe ». C'était co, n'à ce pe ? Eh bin, to le monde compragné.

Main, tot pairiè, ai me sanne qu'el airait pouy dire âtrement. Mitenaint colî n'adrait pu ; mains dains le bon véye temps, niun ne s'en formalisait.

Stu que n'd pe de bôs.

Recréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 101 du *Pays du Dimanche* :

396. ENIGME.

Hôte.

397. MOT CARRÉ.

R H O N E
H A M A C
O M E G A
N A G E R
E C A R T

398. SYNONYMES.

A qui mal veut.

V ride. — *Stérile.*
D uerelle. — *Dispute.*
C nion. — *Concorde.*
I mminent. — *Immédiat.*
M eurtre. — *Assassinat.*
V quilon. — *Vent.*
T as. — *Fatigué.*
A ilain. — *Monant.*
E xemple. — *Modèle.*
C nivers. — *Monde.*
I ribut. — *Redevance.*

399. CONTRAIRES.

Mal arrive.

M âitre. — *Serviteur.*
V ttristé. — *Egayé.*
T umière. — *Ombre.*
V gé. — *Jeune.*
R ire. — *Pleurer.*
R iché. — *Indigent.*
I nvisible. — *Visible.*
A riable. — *Fixe.*
E lève. — *Professeur.*

Ont envoyé des *Solutions partielles* MM. Lukas et son ami Lubin à Porrentruy ; Lady Methuën à Kimberley ; Revers Buller à Colenso ; L'Exilé de l'Erguel à Porrentruy ; Robinson Crusôé à Glovelier ; Diviko II, le nouvel amiral Suisse à la Rochelle ; Etvariza à Porrentruy.

404. ENIGME.

Tant que je suis verte on me mange ;
Quand je suis jaune, en tas pour le feu l'on me
[range,
Quand je suis blanche on me noiréit ;
On me vend quand je suis bien noire ;
Je suis d'or, de plomb ou d'ivoire ;
Les fronts pour se parer empruntent mon secours ;
Je ne dure qu'un an et je renais toujours.

405. RÉBUS GRAPHIQUE.

R le roi I 8 GLE vrinde TER
ET

406. GEOMETRIE AMUSANTE.

Comment peut-on, sans règle ni compas, diviser un Carré de papier en deux Carrés égaux ?

407. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

XXX XX XXX 1° Personnage de Molière.
XX XX XX 2° Soupe.
XXX XX XXX X3° Roi des Bourguignons.

➔ Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 2 janvier 1900.

Publications officielles.

Militaire. — Lire dans la Feuille officielle du samedi 16 décembre l'avis concernant le passage dans la landwehr et dans le landsturm et la libération du service au 31 décembre 1899.

Convocations d'assemblées.

Moutier. — Le jeudi 28 à 8 h. du soir pour voter le budget, renouveler les autorités et s'occuper des règlements de l'assistance.

Montenol. — Le 24 à 2 h. pour voter le

Bons mots

Grand fracas de porcelaine cassée.

Madame se précipite.
— Ciel ! mon vieux Sèvres !

Baptiste, respirant :
— C'est du vieux, ah ! tant mieux ! j'avais peur d'avoir cassé du neuf.

Un flatteur, à un écrivain :
— Comment se fait-il, mon cher maître, que vous ne soyez pas au moins chevalier de la Légion d'honneur ?

— Si je l'étais, on le trouverait tout naturel ; j'aime mieux qu'on s'étonne que je ne le sois pas !

budget, adjuger le voiturage du bois et le déblaiement des neiges.

Rebuevelier. — Le 24 à 2 h. pour procéder à des adjudications.

Saulcy. — Le mardi 26 à 9 h. pour décider si la place d'institutrice sera mise au concours, voter le règlement d'assistance.

Buix. — Le 31 après vêpres pour prendre connaissance d'un projet de règlement d'organisation.

Charmoille. — Le 31 à 12 h. 1/2 pour discuter un projet de chemin, établir le budget, décider si l'on mettra la classe supérieure au concours, fixer des traitements, s'occuper du régional de la Lucelle.

Delémont. — Assemblée bourgeoise le 31 à 10 h. 1/2 pour renouveler les autorités.

Epiquevez. — Le 31 à 2 h. pour s'occuper des eaux, de la Ligue antialcoolique, voter le budget etc...

St-Brais. — Les deux sections le jeudi 28 à 10 h. pour voter des règlements, s'occuper d'un emprunt pour Belfond, fixer le salaire du préposé à la tenue des registres du domicile.

Mises au concours

La place de cantonnier pour le rayon 24, route de Glovelier-Saulcy (640 frs. de traitement) S'inscrire jusqu'au 30 décembre au Secrétariat de Préfecture.

— *La place de chef de section* pour les communes de Lajoux et Les Genevez. S'inscrire chez M. le major Béchir jusqu'au 27 décembre.

Cote de l'argent

du 20 décembre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 104. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.

Actualités.



LA CONSIGNE

Le Policier. — Nous sommes menacés de la Révolution, Monsieur le ministre, je viens vous demander vos ordres ».

Le ministre. — A Paris, escortez-la !... En province, tirez dessus ! »